

LE MOT du Maire...

“

Je souhaite remercier tout particulièrement cette année celles et ceux qui contribuent au dynamisme, au rayonnement, et à l'attractivité de notre commune. Nos associations jouent un rôle clé en la matière avec leurs nombreux bénévoles, le Conseil municipal les soutient fortement. La richesse de notre tissu associatif permet d'offrir une très large gamme d'activités et de divertissements à destination de tous les publics, il façonne notre identité.

La population macarienne a sensiblement augmenté depuis 30 ans, passant de 1 500 habitants en 1990 à 2 200, elle s'est aussi profondément renouvelée. La politique de reconquête du centre ancien, entamée de longue date, a porté ses fruits. Les faubourgs se sont bâtis, le lotissement communal de la Verrerie des années 90 a montré qu'en la matière le qualitatif était possible. Deux résidences de type périurbain ont vu le jour au début des années 2000 pour offrir près de 200 logements et contribuer de manière décisive à la croissance de la population ; Enfin plus récemment une résidence à caractère social, construite à l'emplacement d'une friche industrielle, est venue proposer plus de 20 logements avec la particularité d'en réserver une partie aux personnes âgées. L'intégration de ces nouveaux habitants n'a pas posé de problème.

Dans les années à venir un nouveau quartier émergera dans le prolongement du groupe scolaire sur le terrain Jugean et alentours. L'équipe municipale veillera à son intégration architecturale et paysagère et à sa mixité sociale et générationnelle.

L'année 2017 a vu se réaliser un rondpoint, espéré depuis longtemps, sur la RD 1113. Il améliore la fluidité du trafic et sa sécurité. Le dramatique accident entre un TER et un bus scolaire près de Perpignan, courant décembre, rappelle l'importance des travaux en cours pour faire disparaître le passage à niveau 62 qui nous relie à Pian et au secteur du collège. Depuis 2008 nous faisons le maximum pour faciliter la réalisation de ce franchissement souterrain. Autre chantier marquant, initié par la commune, la consolidation des carrières. Il garantira la solidité de la dalle calcaire qui supporte cette partie de la vieille ville et le château de Tardes, il permettra d'ouvrir les galeries aux visiteurs. L'année 2018 verra la réalisation de la première tranche de travaux du cours de la République, réfection des trottoirs, nouveaux stationnements, aménagements paysagers, sens unique de circulation... autant de changements et améliorations dont nous reparlerons à l'occasion d'une réunion de quartier que nous organiserons dans quelques semaines. Autre équipement attendu, notamment pour les visiteurs, la réalisation de toilettes publiques au rez-de-chaussée de la

mairie, équipement qui sera complété par la restructuration et la mise aux normes de celles actuellement installées dans la cour du Relais postal.

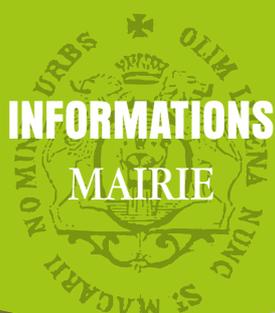
L'année 2018 verra aussi réapparaître la grange sur pilotis à proximité des jardins familiaux, acquise il y a quelques années, elle s'était effondrée. Grâce au budget communal, cette reconstruction réalisée par un chantier école exemplaire mobilise de nombreux macariens et particulièrement l'association Vivre le patrimoine que je remercie. J'espère enfin que nous parviendrons à clôturer dans les mois qui viennent la transformation de notre ZPPAUP* en AVAP et à faire progresser l'étude d'aménagement du palus. Il nous restera à accueillir l'orgue restaurée dans notre belle église Saint-Sauveur.

Nous attendons avec impatience l'ouverture d'une boulangerie ou d'un dépôt de pain, offre commerciale qui fait défaut à notre centre bourg. Nous attendons aussi que les professionnels de santé du secteur arrivent à bâtir un projet de maison médicale dans l'intérêt des habitants, un comité de pilotage doit se réunir prochainement, la commune et la CDC sont susceptibles de soutenir une telle initiative.

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année. ”

Philippe Patanchon

*Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.



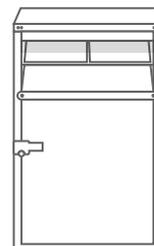
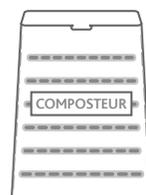
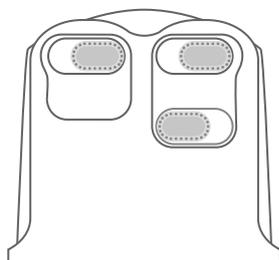
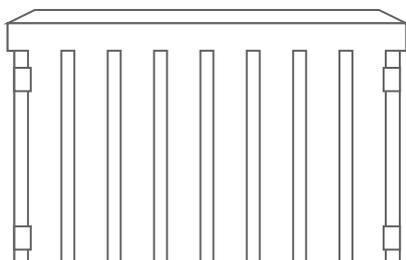
INFORMATIONS MAIRIE



- ✓ Ouverture d'un point presse au bureau de tabac, 3 place de l'Arbre de la Liberté.
- ✓ Réouverture imminente de la boulangerie, place du Général de Gaulle.
- ✓ L'inscription en petite section de maternelle pour l'année 2018/2019 : seront inscrits en petite section les enfants nés en 2015. L'inscription se fait auprès de l'école maternelle (contact Maryline RIVIERE 05 56 62 31 78) après avoir récupéré auprès de la mairie un certificat d'inscription délivré sur présentation du livret de famille, un justificatif de domicile, le quotient familial et le carnet de santé (vaccins).
- ✓ Point sur le tri et les déchets : Quelques petits rappels de bon sens pour que les services fonctionnent de manière optimale. Merci de bien respecter les jours de passage des camions de ramassage des ordures ménagères, ne déposer celles-ci que la veille au soir donc : dimanche soir, mardi soir et jeudi soir et de préférence dans un conteneur pour éviter l'éventration des sacs poubelle par les animaux. Un ramassage ferraille et déchets verts est organisé chaque 1er jeudi du mois (fagots uniquement si attachés et herbe en poche), à déposer devant sa maison à partir de 17h la veille. Rappel : tout dépôt sauvage sur la voie publique est passible d'une amende. Pour le bien-vivre de chacun, soyons tous responsables de nos déchets !

sictOm
sud gironde
Service public des déchets

TRIER, C'EST CRÉER
DES EMPLOIS ET PRÉSERVER
LES RESSOURCES NATURELLES !





Les Edelweiss

Association randonnées pédestres

Château de Tardes, rue du Port Nava - 33490 Saint-Macaire
(Permanences le samedi de 10h à 12h)
06 23 99 86 12 (Présidente) / 06 79 17 55 02 (Vice-présidente)
Courriel : les.edelweiss@yahoo.fr
lesedelweiss.jimdo.com

AU 1^{ER} JANVIER 2018, LE CLUB DES EDELWEISS COMPTENT :

116 Adhérents dont un membre d'honneur. Son succès est pour beaucoup dû aux choix des randonnées et aux lieux diversifiés.

La randonnée du Mardi est une balade de 8 kms. Le Jeudi nous marchons entre 12 et 13 kms. Le Samedi est consacré en alternance à la marche rapide (12 kms en 2h00 sur terrain plat) et à la marche dynamique 12 kms en 2h30 sur terrain vallonné). La semaine se termine par la randonnée du Dimanche de 10/12 kms

LA RANDO DES PÈRES NOËL A ÉTÉ UN BEAU SUCCÈS.

Le 20 Janvier nous remettons un chèque de 2755 € au Centre Aliénor pour le financement d'un chien guide.

Comme chaque année, les Clubs du Pyla, du Bouscat, de Parempuyre et beaucoup de nos adhérents étaient présents : 167.

Le Comité des Fêtes de Pian nous a offert le vin chaud.

Le Club de l'Amitié nous a rejoints à midi. Cette belle journée s'est terminée par le tirage de la tombola.

Notre prochain rendez-vous important aura lieu le mardi 1er Mai où sera organisée la 10^{ème} Rando de soutien à la « Ligue contre le Cancer ». Nous espérons de nouveau une forte mobilisation.

“ On ne s'ennuie pas au Club
comme vous pouvez le voir.
N'hésitez pas à venir
nous rejoindre. ”

(Les deux premières randonnées sont gratuites.)



Randonnée à Rions (Ile Raymond)



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

L'Entrepot'

Atelier de poterie

Poterie à Saint Macaire Poterie

Tous les Mercredis et pendant les Vacances

L'entrePot' propose des séances de 2 heures pour

- Découvrir l'argile et ses techniques
- Laisser libre cours à sa créativité

Renseignement et inscription

Tél : 06 95 71 25 81

mail : lentrepot.stmacaire@free.fr

site : entrepot.blog.free.fr



L'association En avant toute 2

proposera en 2018 à Saint Macaire des ateliers musicaux, concerts et événements autour du jazz orchestral.

SAMEDI 3 MARS

Journée "GRAND MINUS BAND"

à la salle des fêtes de Saint-Macaire. Deux ateliers proposés à tous les enfants, ceux qui pratiquent un instrument, ceux qui ne "font" pas de musique mais aussi à ceux qui croient ne pas l'aimer. Accueillis par Franck Assémat, chef d'orchestre, autour d'un parc d'instruments mis à disposition par l'association (batterie, guitares électriques, clarinettes, trombone, trompette, clavier, marimba, petites percussions, mélodicas...), les enfants pourront s'initier au jeu collectif selon les pratiques de la transmission orale, à l'oeuvre dans le jazz et les musiques traditionnelles.

GROUPE 1 :

10h-11h de 4 à 6 ans (effectif de 10 enfants).

Souffler, gratter, frapper : découverte des instruments, jeux rythmiques et mélodiques. Accueil à 9h45. Participation : 5 euros.

GROUPE 2 :

11h30 - 16h (prévoir pique-nique) de 7 à 11 ans, (effectif de 12 enfants).

Jouer ensemble sans recourir à la partition. Monter un début de répertoire du Grand Minus Band. Travail à l'oral, entraînant la mémoire, le corps et l'écoute des autres. Accueil à 11h15. Participation : 12 euros.

Familles et curieux invités à 15h45 pour une représentation exclusive du Grand Minus Band, autour d'un goûter offert par l'association.

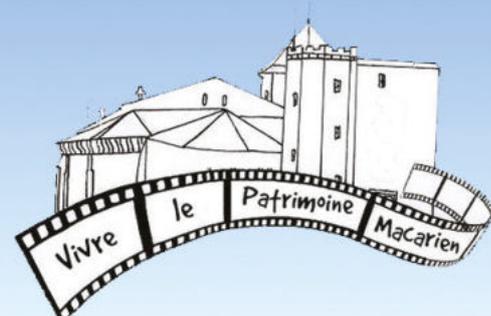
SAMEDI 7 AVRIL

Journée « LE GRAND KABAROV »

à la salle des fêtes de Saint-Macaire. Participation libre et ouverte à tout instrumentiste autonome intéressé par la pratique orchestrale. Les musiciens seront accueillis par Franck Assémat, Gilles Bordonneau et Francis Mounier et partageront avec les membres de la Fanfare du Karaboudjan, de l'orchestre de la Rock School Barbey (Bordeaux), de L'OVNI Tender (Paris), une journée de travail qui s'achèvera sur des moments musicaux dans la ville et un FREE BAL DU GRAND KABAROV concert en soirée ouvert au public. Le travail portera sur le montage express d'un répertoire simple mais riche de développements improvisés collectifs ou individuels (travail sur les climats, les ruptures, les 1001 manières de faire vivre un morceau...). Oralité, engagement, improvisation, ou comment escalader l'Everest en une formation jazz tout terrain, ensemble à Saint Macaire.

Inscriptions par mail :
enavantoute2@orange.fr

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



“ Vivre le patrimoine macarien ”

“**Vivre le patrimoine macarien**” a initié avec l’appui de la municipalité un projet de restauration d’une grange sur pilotis située à proximité des jardins familiaux à Saint Macaire.

La 1^{ère} étape de ce projet qui est l’élaboration et la réalisation de la charpente, est dans sa phase finale au sein d’un chantier école associant de futurs compagnons du devoir animé par Christophe Conord, charpentier à Pardaillan (47), avant la pose finale sur Saint Macaire fin avril 2018.

Ce chantier a démarré le 30 septembre dernier avec des jeunes hyper motivés sous la houlette de Christophe Conord et des encadrants.



“**Vivre le patrimoine macarien**” s’était également engagé à soutenir et à nourrir tous ces jeunes travailleurs, et tous ceux qui sont déjà venus ont pu profiter de cette expérience de partage, de découverte etc. (une vraie émotion pour beaucoup, notamment la dernière fois avec le repas de Noël).



nous vous invitons à faire partie de la prochaine sortie et probablement la dernière du SAMEDI 13 JANVIER 2018 en petite délégation, alors ne tardez pas à vous inscrire sur :
<https://doodle.com/poll/qptv66by4n7mex7g>

Les modalités (convoiyage, etc.) vous seront expliquées par Cédric Gerbeau ou moi même.

**Alors on vous attend pour la dernière session !!!!
 Bien patrimonielement.**



AMAP *des coteaux macariens*

L’AMAP des coteaux macariens permet de créer un lien direct entre producteur local et consom’acteurs, qui s’engagent à acheter sa production à un prix équitable et juste.

L’AMAP, basée à Saint Macaire, propose plusieurs contrats : légumes, œufs, pain, pommes et jus de pommes, fromages de chèvre, poulets, viandes de porc, poissons, Kiwis...

Les distributions ont lieu tous les jeudis de 18h30 à 19h30 sous les arcades devant le Ménestrel sur la place du Mercadiou de Saint Macaire. N’hésitez à nous rejoindre.

Pour obtenir des renseignements, vous pouvez nous contacter :
 par email : amap.coteaux.macariens@gmail.com
 ou par téléphone : 06 81 07 48 56 ou venir nous rencontrer un jeudi !

VIVE LA JOURNÉE MÉDIÉVALE !

Notre assemblée générale du 19 janvier a rassemblé moins de monde que d'autres années, mais nous savons que pas mal de bénévoles aiment plus l'action que les réunions !

Au cours de cette assemblée, nous avons pu faire un bilan de l'année écoulée. C'est d'abord une Journée médiévale très satisfaisante malgré, pour la 2^e année consécutive, une canicule éprouvante. Des points forts : le château de Tardes a été adopté d'emblée par le public ; la décoration s'est enrichie avec les points « détente », les fanions rue Carnot... ; le banquet et la taverne ont été au top ; de belles collaborations ont démarré avec l'Amap (association pour le maintien de l'agriculture paysanne), Vivre le patrimoine, les Simone ; l'engagement de CAP 33 s'est renforcé et... nous avons fait du bénéfice pour la première fois. Enfin la commune de St Macaire nous a renouvelé sa confiance.

Dans les nouveautés de l'année 2017, on peut noter l'animation qui a eu lieu pour la soirée des bénévoles de juillet : un grand moment de mode médiévale ! Nous avons créé un atelier couture qui s'est enrichi de talents, et passe à présent de la chemise de manant à la robe de jeune fille ! Enfin, la location de costumes hors Journée médiévale s'est développée et a constitué un apport financier significatif. Et

nous avons décidé de lancer une communication spéciale pour la location aux particuliers.

Pour 2018, les adhérents restent unanimes sur une Journée destinée aux familles et gratuite.

Il est encore temps de rejoindre l'atelier couture dont la prochaine date est fixée au 12 février. Redisons qu'il est ouvert aux femmes et aux hommes, aux débutants et aux couturières (et couturiers) confirmés. C'est à la salle des grottes, de 14h à 17h.

Une sortie est prévue à Bordeaux, au Musée d'Aquitaine, pour une visite commentée des collections permanentes : « L'Aquitaine sous les rois d'Angleterre et le retour à la Guyenne française ». Elle aura lieu le 7 mars à 14h30. Trajet en voiture ou en train, nous verrons. Qui est intéressé ?

Nous pouvons dire d'ores et déjà que la prochaine Journée médiévale se tiendra le samedi 25 août 2018. Chacun peut prendre contact pour rejoindre l'équipe des bénévoles, en s'intégrant en particulier dans une commission. Notre association doit rester un groupe accueillant, qui permet l'insertion dans le village.

L'association Les Médiévales vous présente



Photo de François BLAZQUEZ



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

ARDILLA

vous souhaite une très belle année 2018

VENDREDI 2 FÉVRIER 2018 - 19H30

Ardill'apéro : FRED BATISTA KONZERT

Salle François Mauriac, Saint Macaire

"La plus petite fanfare de l'univers connu..." Avec de la Grosse Caisse à main légère, des petites Percussions subtiles, de la Guitare éternuée, du Contrabasson lumineux, de la Clarinette basse, du Bugle à palettes, de la mandoline électrique, de l'Euphonium romantique, du Ukulélé sexy, du banjo joyeux, du Piano petit, du Thérémine interstellaire... Fred BATISTA TriO KonZert propose une musique festive aux accents de cabaret burlesque steampunk. Avec de vrais Textes en French & English "Drôles souvent, mais durs parfois...", "Émouvants et sensibles aussi..." Pour un KonZert Spectacle "Rudement épatant...", "Fanfaronesque...", "Original et inattendu...", "Humoristico-réaliste...", "Déjanté et participatif..." !

VENDREDI 9 MARS 2018 - 19H30

Ardill'apéro : TRIOZINHO

Salle François Mauriac, Saint Macaire

"Samba"... Le mot évoque autant l'énergie brute d'un grand carnaval populaire que les subtiles nuances de mélodies tropicales. Depuis longtemps passionnés par toutes les formes de cette musique typiquement carioca, les musiciens du TRIOZINHO nous invitent à en (re)découvrir les perles rares... Une talentueuse voix féminine accompagnée d'une guitare 7 cordes (ou d'un cavaquinho) et de percussions proposent une lecture à la fois fidèle et inventive de ce très riche répertoire, en faisant la part belle à l'émotion, à la saudade, à cette irrésistible mélange de mélancolie et de joie.

MERCREDI 20 ET VENDREDI 22 DÉCEMBRE 2017

Retour en images sur les pim de Noël (Petits Instants Musicaux avec les élèves de l'école de musique) à l'EHPAD de Saint Macaire.

DATES À RETENIR :

MERCREDI 4 AVRIL À LANGON (CARMES),

JEUDI 5 AVRIL À SAINT MACAIRE (ÉGLISE),

VENDREDI 6 AVRIL 2018 À COIMÈRES (SALLE DES FÊTES) :

Manifestations musicales avec les élèves de l'école de musique intercommunale du sud gironde et d'Ardilla.

SAMEDI 28 AVRIL 2018 :

La belle lurette, le Collectif Caravan et l'association Ardilla présentent la 3^{ème} édition de l'International Jazz Day à Saint Macaire. Concerts, performances, stages, jam session...

ÉCOLE DE MUSIQUE

Il est toujours possible de s'inscrire aux cours proposés par Ardilla (cours individuels, collectifs, ateliers, éveil musical)

Renseignements et inscriptions : 05 56 62 27 36 - contact@ardilla.asso.fr
13 rue verdun - 33490 Saint Macaire



La musique à Ardilla

Cours Individuels

25 min / semaine

- ♫ Accordeon chromatique
- ♫ Batterie
- ♫ Saxophone
- ♫ Flute traversière
- ♫ Guitare acoustique, électrique
- ♫ Basse
- ♫ Piano
- ♫ Violon
- ♫ Chant
- ♫ Trompette
- ♫ Trombone
- ♫ Contrebasse
- ♫ Clarinette

Ateliers

Pratiques collectives

- ♫ Voc'Ardilla - chorale
- ♫ Maracatu Malicioso - percus Brésil
- ♫ Jazz'Ardilla - Jazz
- ♫ A la mode - Impro
- ♫ Red Turtles - rock
- ♫ Marching band - fanfare
- ♫ Chifoumi - rock
- ♫ Arc en ciel - accordéon
- ♫ Orchestre d'Ardilla
- ♫ Atelier enfants/ados
- ♫ Percus Afro Adultes

Eveil musical

1h / semaine

- ♫ Jardin musical - 3 à 5 ans
- ♫ Initiation musicale - 5 à 7 ans

Cours Collectifs

1h / semaine

- ♫ Percus afro enfants

La formation musicale est ouverte à tous.
Elle est gratuite pour les élèves enfants et adultes qui prennent un cours individuel ou collectif.



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



19 rue Carnot
33490 Saint Macaire.
Tél. : 09 67 01 24 33
www.simoneetlesmauhargats.com

 Simone-et-les-Mauhargats

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi :
10h30-12h30 et 14h30-18h30.
Mercredi, dimanche : 12h-18h.

BRÈVE POUR COUVEUSE PÉPINIÈRE

Franchir le pas pour tester ou développer son activité n'est pas si simple. Le Collectif Simone et les Mauhargats, spécialisé dans l'accompagnement professionnel des métiers d'art et de la création propose deux dispositifs d'accompagnement. Les dossiers de candidature sont à déposer jusqu'au 31 janvier 2018 sur le site internet de l'association simoneetlesmauhargats.com



EXPOSITION JUSQU'AU DIMANCHE 4 FÉVRIER

Gérard Chouissa, artiste plasticien, expose une trentaine de dessins sur des formats variés allant jusqu'à 70 x 80 mm. Il nous emmène dans son univers à travers une série de tableaux qui mêlent dessins, peintures, collages, encre, en noir et blanc. Gérard Chouissa découpe des petits personnages sur papier, froisse puis les pose, les dispose avec humour et beaucoup de poésie sur une feuille lisse ou pas... Un brin enfantin, un brin cruel, parfois. Dans son travail la représentation humaine est omniprésente, confrontée à des situations où se mêlent humour, poésie, absurde avec parfois une pointe de cruauté "sans en avoir l'air". L'humain face à la tentation de l'impossible, mais le lieu de la création artistique n'est-il pas, aussi, celui de tous les possibles ? Imaginez des petites frises de petits personnages qui se donnent la main, ou pas... Au départ figuratif ses dessins deviennent des poèmes. Le support devient un objet artistique. Si vous cherchez les titres de ses œuvres, vous les trouverez... Tout seul ou en groupe, dans votre imaginaire.



NOUVEAUTÉ BOUTIQUE :

Gaëlle Rousselet "Plumes de velours" vient compléter l'offre de la vingtaine d'artisans réunis dans la boutique collective avec quelques vêtements femmes.



Plume de Velours

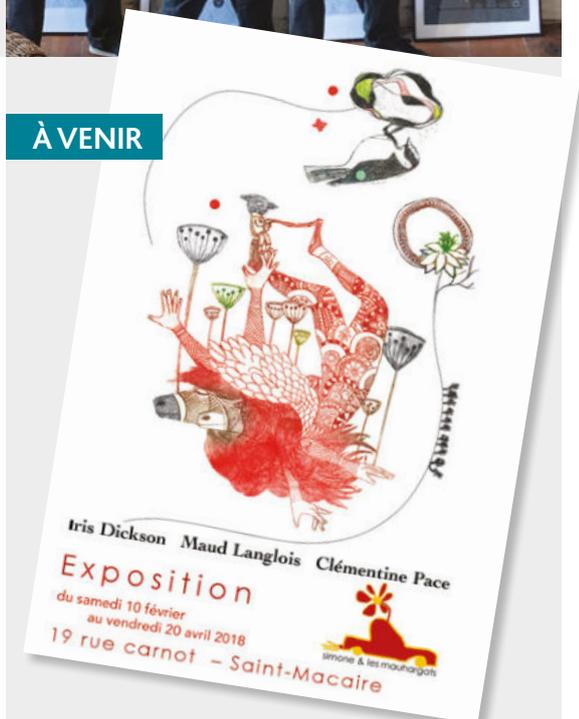
Couturière professionnelle,
mon univers est sensitif...

Ma collection décline une série
aux détails de couleurs,
d'imprimés et de textures...

Ce que j'aime, être intemporelle.
Je ne cherche pas la citation
historique.

J'essayer d'être pleinement
dans la modernité, avec des
vêtements durables,
confortables, et traversant les
saisons...

À VENIR



**SENSIBILISATION
SCOLAIRE/GALERIE**

**L'ACTUALITÉ DES
ASSOCIATIONS**

**Parcours artistique
et culturel**

7 Classes de l'école primaire de Saint-Macaire sont venues cette année à la galerie Simone et les Mauhargats, au delà de l'évolution au fil des rencontres de leur capacité d'ouverture, d'analyse, de s'émouvoir retour sur les apprentissages et notions réinvesties en classe ou lors des visites.

DÉCOUVRIR UNE GALERIE

- Repérage affiche expo
- S'approprier un lieu, une expo, des codes....
- Investir les choses, écouter les autres
- Observer



PRODUCTION PLASTIQUES



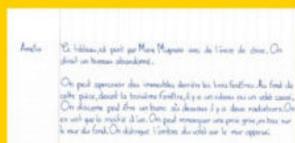
- expérimenter les différentes formes de la création artistique
- découvrir des techniques
- réinvestir "à la manière de...".

TRAVAIL SUR LES ÉMOTIONS

- échanger ses impressions
- imaginer ce que l'artiste a voulu exprimer
- exprimer ses émotions face à une oeuvre



ATELIER ECRITURE



- description
- interview pour écrire un article recherche presse écrite.

LANGAGE ORAL

- S'exprimer
- prendre la parole en public
- Donner son avis, argumenter



À VOS AGENDAS

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION

JUSQU'AU DIMANCHE 4 FÉVRIER

Exposition Gérard Chouissa

Lundi 29 janvier

Assemblée générale de l'association, mairie de St Macaire 18h30

DIMANCHE 4 FÉVRIER

Rencontre avec Gérard Chouissa artiste : décrochage/gouter à partir de 14h30

DU 10 FÉVRIER AU 20 AVRIL 2018

"Multiples" exposition Gravures Iris Dikson, Maud Langlois, Clémentine Pace

DATE À DÉFINIR

1 atelier découverte de la gravure sera proposé pendant la période de l'exposition (groupe enfants et un groupe adultes)

DIMANCHE 1ER AVRIL

Printemps des Simone :

LES 7 ET 8 AVRIL

Journées européennes des métiers d'arts





TOUS AU CARNAVAL !

UNE NOUVELLE ASSOCIATION

Le carnaval de Saint Macaire a longtemps été organisé par l'association des parents d'élèves. Même si cette fête s'adresse aux enfants, c'est aussi une fête de village qui nous permet de nous retrouver ; jour de liberté et de cohésion, jour de fête inter-générationnelle .

C'est avec l'ambition de faire participer le plus grand nombre que la nouvelle association «TOUS AU CARNAVAL» est née début novembre, sous l'impulsion de Cédric Gerbeau (son président), accompagné notamment de Marie Vasseur (vice présidente), Sophie Tristant (secrétaire), Patrick DelCampo (trésorier)...

Afin de donner un nouveau souffle à ce week-end festif, des groupes de travail commencent déjà à préparer des nouveautés, tout en restant... dans la tradition. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, et vous pouvez nous rejoindre : les réunions ont souvent lieu le vendredi soir.

(contact: cedric.gerbeau@orange.fr).

LE CARNAVAL 2018

Il aura lieu les 23 et 24 mars, avec le retour des mémés griottes le vendredi soir... Elles récolteront l'impôt de Carnaval en frappant aux portes des maisons ; il paraît qu'elles sont encore plus vilaines... mais chut !

Pour le défilé du samedi 24/3, **le thème de cette année sera : "Les Monstres"**. Rendez vous au château de Tardes : à partir de 16h pour les animations enfants, puis début du défilé vers 18h30. Préparez vos costumes en famille, un concours sera organisé !

Durant le défilé, des surprises vous attendent, il y aura le retour du jugement de M Carnaval.

La restauration sera bien sûr possible sur place dès la fin du 'bucher', mais ce ne sera plus un repas assis à réserver à l'avance. Un bal populaire clôturera cette journée (avec un DJ macarien..).



MOTO START

Club Macarien



Le 3 juin 2017 en soirée, malgré des conditions atmosphériques très perturbées, le bureau du **Moto Start Club Macarien**, assisté de ses 100 bénévoles, a organisé 1/2 Finale du Championnat d'Europe de Grass-track.

C'est devant 816 spectateurs que 20 pilotes de 6 nations* se sont affrontés pour obtenir leur qualification à la finale. L'après-midi, en raison des intempéries, les manches des Championnats de France des 80/129cc et des kids ont dû être annulés. La pluie ayant cessé, les essais des pilotes du Championnat d'Europe ont pu avoir lieu à 18h.

La piste bien que très mouillée a tenu et c'est avec beaucoup de brio que l'anglais Andrew APPLETON s'est imposé devant ses compatriotes Edward KENETT

2ème, Paul HURRY 3ème, le français Mathieu TRESARRIEU se classant 4ème, le tchèque Josef FRANC 5ème et Charley POWEL l'anglais 6ème.

Malgré les conditions, le spectacle fut beau et intense. Les manches de Championnat de France Espoirs et des side-cars ont étoffé la soirée. C'est Richard DE BIASI qui se classera 1er en Espoirs et l'équipage COMBLON/AGEZ en side-cars.

La journée pour le bureau du **Moto Start Club Macarien** fut très éprouvante. Le manque crucial de spectateurs handicape sérieusement l'avenir du moto club, mais la persévérance et la volonté viendront à bout des difficultés.

Le bureau du **Moto Start Club**

Macarien, remercie vivement les 100 bénévoles (venus de tous les horizons) qui l'ont aidé lors de cette manifestation. Il remercie la municipalité pour son soutien, ainsi que la poignée de bénévoles qui l'assistent tout au long de l'année. Toute aide manuelle, en cours d'année, sera la bienvenue, car sans cela, un bureau seul ne peut organiser une manifestation d'une telle ampleur.

Il espère retrouver son public et tous ces bénévoles pour **sa manifestation le 23 JUIN 2018** et pour les **40 ans du Club**.

Merci d'avance.

*Nations : Allemagne, Angleterre, Danemark, Finlande, France, République Tchèque, Suède.



CAP33

L'opération est reconduite en 2018

BILAN D'ACTIVITÉS 2017

SUR LE SECTEUR SAINT MACAIRE

3 Lieux d'animation et de découverte sur le secteur de Saint Macaire :

- Les remparts (488 participants)
- Le château de Tardes (227 participants)
- Gymnase de Pian (652 participants)

Total : 1369 participants.

Activités proposées :

Tournoi de pétanque, Tournoi de foot en salle, Tournoi de Tennis de table, Speedminton, Tir à l'arc, Course d'orientation, Football, Badminton, Escrime, Remise en forme, Capoeira.

CAP33

Synthèse statistique de la saison 2017 sur le territoire de la Cdc du Sud gironde CAP33 2017 en quelques chiffres, c'est :

- 5558 participants dont 61 % issus du territoire de la Cdc.
- 42 disciplines différentes proposées.
- 40 % de femmes.
- 57 % des participants ont moins de 15 ans.
- 86% des participants viennent en famille, 10% entre amis et 4% individuellement

Gymnastique volontaire à Saint-Macaire



Le début de l'année est toujours un moment de bonnes résolutions ; aussi pour tenir vos promesses n'hésitez pas à venir tester pendant une séance ou deux les exercices de la gymnastique volontaire de Saint-Macaire

Vous y rejoindrez une vingtaine de personnes dirigées par Thibault un jeune professeur de sport qui est toujours là pour montrer les exercices, corriger les postures et encourager ses élèves en travaillant avec eux.

C'est une gymnastique d'entretien ouverte à tous pour protéger votre capital santé : améliorer les fonctions cardio-vasculaires et respiratoires, gérer l'énergie et la souplesse et renforcer les muscles et l'équilibre.

« Un temps pour bouger,
un temps pour soi »

Les cours sont variés avec l'échauffement en début de séance et les étirements à la fin accompagnés de musique douce. L'association met à la disposition de ses adhérents les accessoires utiles aux différents exercices proposés par le professeur : tapis de sol, steps, ballons, bâtons, élastiques, altères...

Faire de la gymnastique en groupe crée du lien social dans une ambiance sympathique; tout ceci contribue à une meilleure santé physique.

C'est l'occasion de prendre un « temps pour soi » oubliant pendant une heure et demie les contraintes de notre quotidien. Deux fois par an, la convivialité du groupe se concrétise par un repas ou une « auberge espagnole ».

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

- Horaires : le jeudi soir de 19h30 à 21h.
- Lieu : salle de sport de l'école élémentaire.
- Tarif : 130€ à l'année. Les personnes qui le souhaitent peuvent rejoindre l'association en cours d'année ; la cotisation annuelle est alors adaptée au temps qui reste.
- Responsable Maria au 07 70 39 74 05

CONSEIL DU 2 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le 2 Octobre 2017 en présence de 16 élus. Absente excusée : Florence Lassarade (procuration de vote donnée à Ph. Patanchon), absents : Isabelle Buin-Bourjalliat, Frank Zanette.

La séance est ouverte à 21h00 - Secrétaire de séance : Vincent Cosson - Le compte rendu du 12 Juillet a été adopté à l'unanimité

ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil municipal que la décision de Florence Lassarade de démissionner de son poste d'adjointe tout en conservant son mandat de conseillère municipale et de conseillère communautaire a été adressée à M. le Préfet le 19 septembre 2017. En effet, suite à la loi de du 14 février 2014, Mme Lassarade étant amenée à siéger au Sénat ne peut cumuler ce mandat avec une fonction exécutive locale.

Le Maire propose au Conseil municipal de procéder au remplacement de Florence Lassarade, par l'élection d'un nouvel adjoint au maire et demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer :

- > Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 30 Mars 2014 et du 18 Janvier 2017
- > Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 17 voix pour, 0 voix contre :

- > De maintenir le nombre d'adjoints au nombre de cinq,
- > Que les adjoints élus le 30 mars 2014 et le 18 Janvier 2017 avanceront d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Sous la présidence de Philippe Patanchon, le Maire, et en accord avec l'assemblée délibérante, il est procédé à un appel à candidature et au vote d'un nouvel adjoint.

A été enregistrée la candidature suivante : M. Boulineau Daniel
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 17 / À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 00 / Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 17 / Majorité absolue : 10

M. Boulineau ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé adjoint au maire en charge des services techniques, prend rang dans la liste des adjoints et a été immédiatement installé.

La liste des adjoints est modifiée comme suit :

COSSON Vincent, 1^{er} adjoint
DUTREUILH Jean-Loup, Adjoint
FALISSARD Alain, Adjoint
TACH Delphine, Adjointe
BOULINEAU Daniel, Adjoint

DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ AUX ÉCOLES (SUIVI JOURNALIER DU PERSONNEL)

Conformément à l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire est seul chargé de l'administration,

mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal.

Le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une délégation à Corinne Vasquez très présente dans l'organisation et le suivi journalier du personnel aux écoles et de l'élire conseillère déléguée aux écoles.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 17 voix pour, 0 voix contre :

DESIGNE

- Madame Vasquez conseillère déléguée aux écoles (suivi journalier du personnel)

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS (MAIRE, ADJOINTS, CONSEILLERS DÉLÉGUÉS)

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Unanimité du Conseil municipal pour attribuer les indemnités afférentes au nouveau poste d'adjoint et de conseillère municipal déléguée.

Considérant que l'enveloppe maximale allouée au Maire et aux Adjoints n'est pas atteinte. Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux élus :

Fonction	Nom, Prénom	% de l'indice terminal de la fonction publique
Maire	PATANCHON Philippe	22%
1er Adjoint	COSSON Vincent	11%
Adjoint	DUTREUILH Jean-Loup	11%
Adjoint	FALISSARD Alain	11%
Adjoint	TACH Delphine	11%
Adjoint	BOULINEAU Daniel	11%
Conseillère déléguée	BUIN-BOURJALLIAT Isabelle	6%
Conseillère déléguée	VASQUEZ Corinne	6%

AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Saint-Macaire a confié l'exploitation de son service de l'eau potable à la SOGEDO par contrat d'affermage en date du 1er décembre 2005 pour une durée de 12 ans.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Le Maire rappelle également au Conseil municipal qu'à partir du 1er janvier 2020, la compétence « eau » deviendra une compétence communautaire obligatoire.

Le contrat d'affermage conclu avec la SOGEDO se terminant le 30 Novembre prochain, le Maire propose au Conseil municipal un avenant qui permettra de modifier la durée du contrat actuel de 3 ans pour permettre la continuité de service le temps de la création d'un grand syndicat intercommunal. Le nouveau montant du contrat lié à l'avenant est inférieur à 50 % du marché initial, il n'aura pas d'incidence sur le prix de l'eau, il permettra également d'inclure dans les amortissements le nouveau matériel.

Compte-tenu de ces éléments, conformes aux dispositions des articles 36-3° et 37-1 du décret 2016-86 du 1er février 2016, les Parties se sont rapprochées afin de proposer un avenant n° 1 ayant pour objet :

- > La modification de la durée du contrat qui sera reportée au 30 novembre 2020
- > La prise en compte des achats d'eau suite aux conventions signées avec le SIAEP de Caudrot et le SIAEP de Verdels, et l'intégration des équipements associés
- > L'ajustement du plan de renouvellement des installations.

Unanimité du Conseil municipal et autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 du contrat d'affermage.

APPROBATION DU RAPPORT DU 31 AOÛT 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES.

Vu l'article 1609 du Code général des impôts,
Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CdC du Sud Gironde du 31 août 2017,
Vu le rapport du mois d'août 2017 de la CLETC en découlant,
Étant donné que le montant de l'attribution de compensation des communes est déterminé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population de la CdC ou moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC), adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport du 31 août 2017 de la CLETC qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction de l'estimation de transfert de charge suivante réalisée :

- > Montant des attributions de compensation des communes issues de la dissolution de la CdC des Coteaux Macariens à savoir : Le Pian sur Garonne, Semens, St André du Bois, St Germain de Grave, St Macaire, St Maixant, St Martial et Verdels ;
- > Évaluation financière du transfert des zones d'activités communales devenues communautaires au 1er janvier 2017.

Le rapport est joint à la présente délibération.

Unanimité du Conseil municipal

OPAH PROPOSITIONS D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES AU TITRE DU RENOUVELLEMENT URBAIN

Le Maire présente au Conseil municipal les propositions d'actions complémentaires au titre du renouvellement urbain dans le cadre de l'OPAH portée par la Communauté de communes du Sud Gironde. L'OPAH porterait sur 95 logements par an dont 80 propriétaires occupants et 15 propriétaires bailleurs.

Pour la commune de Saint-Macaire, les actions complémentaires au titre du renouvellement urbain porteraient sur les points suivants :

L'aide à la primo-accession / lutte contre la vacance

- > Modalités : aide de 5000€ pour l'acquisition ou la réhabilitation d'un logement de plus de 15 ans vacant depuis plus de 2 ans. Plafonds de ressources équivalents à ceux du PTZ et engagement à la réalisation.
- > Suivi-animation : analyse de la pertinence du projet (Montant de l'achat et vérification des devis travaux / capacités de financement), constitution du dossier de demande de subvention.

L'aide aux ravalements de façade et devantures commerciales

- > Modalités : subvention de 20 % des travaux HT de ravalement de façades visibles de l'espace public (maximum 2 000€). Aide conditionnée à l'ancienneté du bâti (>15 ans) et du dernier ravalement (>12 ans). Subvention majorée pour les logements situés au sein de l'AVAP de Saint-Macaire et pour les devantures commerciales : 30 % des travaux HT, maximum 3 000€.
- > Suivi animation : vérification des devis, conformité au règlement de l'opération façades et aux recommandations de l'ABF le cas échéant, accompagnement administratif au montage de dossier et recherche de financements complémentaires le cas échéant (type Fondation du Patrimoine).

Le Maire précise au Conseil Municipal que ces actions complémentaires représenteraient pour la commune de Saint Macaire un budget de 17 000€ / an maximum avec une moyenne d'un dossier par an pour l'aide à la primo accession / lutte contre la vacance et de quatre dossiers par an pour les aides aux ravalements de façades.

Unanimité du Conseil municipal

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016..

Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Unanimité du Conseil municipal

**PROJET D'AMENAGEMENT COURS DE LA RÉPUBLIQUE :
2ÈME TRANCHE DE L'OPERATION (A PARTIR DU N° 70) –
ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELECOM.**

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement du cours de la République qui comporte une deuxième tranche comprise entre le n° 70 et l'extrémité du Cours côté bas Pian. Il explique au Conseil municipal qu'en amont de cet aménagement, les différents réseaux (Telecom, réseaux éclairage public et basse tension) doivent être adaptés et pour l'essentiel mis en souterrain. Concernant le réseau Télécom, Orange a estimé le coût de ces travaux d'enfouissement à 73 000€ HT environ comprenant les équipements de communications électroniques et le Génie Civil.

Unanimité du Conseil municipal pour approuver ces travaux de mise en souterrain du réseau Télécom et autoriser le Maire à signer les devis représentant un montant total de travaux estimé à 73 000€ HT pour Orange ainsi que tous les documents afférents à cette intervention.

DECISIONS DIVERSES

Acquisition chaises salle des fêtes

Le Maire présente au Conseil municipal la proposition de la société ALTRAD concernant l'acquisition de nouvelles chaises pour la salle des fêtes et de 2 chariots de stockage. Cette acquisition s'élève à un montant de 5 626,00€ HT.

Unanimité du Conseil municipal.

Convention de mise à disposition des livres « visiter Saint-Macaire »

Le Maire présente au Conseil municipal une convention de mise à disposition des livres « visiter Saint-Macaire » établie entre la Commune et l'Office de tourisme Sauternes Graves Landes Girondines. Les livres seront mis en dépôt vente au prix de 5,00€ TTC auprès de l'Office de tourisme qui percevra une commission de 30% sur le prix de vente TTC. La différence sera reversée à la commune de Saint-Macaire.

Unanimité du Conseil municipal

Location maison située 4 rue du Port Nava

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 23 mai concernant les conditions de location de la maison située 4 rue du Port Nava.

Le Maire précise que les travaux autorisés et effectués par le locataire s'avèrent plus importants que prévus et propose au Conseil municipal de ne pas demander le paiement au locataire du deuxième mois de loyer.

Unanimité du Conseil municipal

Budget communal : Décision Modificative n° 3

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section d'investissement suite aux différentes dépenses votées lors du Conseil municipal.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide par 17 voix pour, 0 voix contre

- > D'approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles de la section d'investissement en dépenses et en recettes. La décision modificative n°3 du budget de la commune 2017 est arrêtée comme suit :

Dépenses d'investissement

21318 op 220 - rideau restaurant scolaire	+ 2 179,51 €
2184 op 250 - chaises et chariots salle des fêtes	+ 6 703,20 €
2184 op 250 - bureaux écoles	+ 1 207,26 €
2135 op 220 - chaudière logement rue Thiers	+ 2 090,00 €
2151 op 168 - Carrefour de l'abricotier	+ 1 329,60 €
2315 op 219 - pompe arrosage stade andré Seyrac ..	+ 1 641,62 €
2188 op 250 - acquisition chariot de propreté	+ 1 477,20 €

Recettes d'investissement

1321 - subvention DRAC	+ 60 740,92 €
1321 - subvention DRAC	+ 8 550,36 €
165 - caution loyer rue du port nava	+ 800,00 €
165 - caution loyer rue thiers	+ 395,55 €
1641 - Emprunt	- 53 858,44 €

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal :

- > De l'avancée du projet de territoire lancé par la CDC du Sud Gironde au printemps dernier. Il est proposé à tous les élus de faire des observations ou propositions complémentaires aux pistes d'actions dégagées par les ateliers thématiques du 13 et 14 septembre. Les contributions sont à adresser au plus tard le 13 octobre à la CDC.
- > De l'inauguration par l'association Port Naval des panneaux d'informations sur le port et la Garonne le dimanche 8 octobre à 12 h Tous les conseillers municipaux sont invités.
- > De la demande, par l'intermédiaire du Sous-préfet, de retirer la délibération prise par la commune contre l'installation des compteurs linky. Il précise à ce sujet que la justice administrative ne s'étant pas encore prononcée sur la propriété des compteurs, il convient donc d'attendre.

Stephane Lhomme ajoute que l'installation des compteurs soulève dans de nombreuses communes l'indignation des habitants et des élus. Les sociétés prestataires n'hésitant pas à intimider les citoyens pour forcer leurs portes et atteindre leurs objectifs.

Valérie Chiriaeff informe le Conseil municipal de l'amélioration de la situation financière du SISS, syndicat en charge du transport scolaire. Elle s'interroge sur l'avenir de la navette du collège, financée par la commune, lorsque le franchissement souterrain sera terminé.

Delphine Tach informe le Conseil municipal de la difficulté pour le Sictom, syndicat en charge des ordures ménagères, d'envisager l'installation d'une déchetterie en rive droite en raison de l'impossibilité de trouver un terrain d'accueil.

Cédric Brute de Rémur regrette la faillite de la boulangerie et espère qu'une solution de remplacement pourra voir le jour. Il a par ailleurs constaté la présence de déchets dans le palus et déplore l'attitude de certains habitants.

Jean Loup Dutreuilh rappelle les dégradations commises à l'encontre de la salle de sport de l'école pendant l'été, deux plaintes ont été déposées en gendarmerie. Les fenêtres coulissantes ont été condamnées. Il précise qu'à l'issue des travaux estivaux, il reste encore une salle de classe à équiper en maternelle.

Alain Falissard dresse un rapide bilan des travaux réalisés ou programmés : carrefour de l'abricotier, confortement des carrières, cours de la République, impasse du Moulin.

CONSEIL DU 21 NOVEMBRE 2017

*Le Conseil municipal s'est réuni le 21 Novembre 2017 en présence de 11 élus. Absents excusés : M. Cosson (procuration de vote à M. Boulineau), Mme Cambillau (procuration de vote à M. Falissard), Mme Lassarade (procuration de vote à M. Patanchon), M. Rouches (procuration de vote à M. Dutreuilh), M. Zanette. Absents : Mme Buin-Bourjalliat, Mme Chiriaeff-Davoine, M. Brute de Rémur
La séance est ouverte à 18h30 - Secrétaire de séance : Martine Latestère - Le compte rendu du 2 Octobre est adopté à l'unanimité.*

CESSION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL COURSVICTOR HUGO

Le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n° 2017-064 du 12 Juillet, celui-ci a décidé de mettre en vente l'ensemble immobilier situé 2 Cours Victor Hugo. L'immeuble est composé de deux maisons d'habitation et de l'ancienne perception, cadastré A 1103, et mis en vente au prix de 150 000 €. Le service des domaines par avis en date du 7 Juillet 2017 avait estimé ce bien à 157 750 €. Il rappelle que deux agences avaient également estimé l'immeuble entre 100 000/130 000 € l'une et 130 000/150 000 € l'autre.

Le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs personnes sont venues visiter l'immeuble et une offre a été reçue par la commune. Elle est présentée par Monsieur Serge GOACOLOU et s'élève à 135 000 €.

Au vu de ces éléments et considérant l'opportunité de sortir ce bien vacant du patrimoine immobilier de la commune pour une réhabilitation en logements locatifs, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 15 voix pour y compris les 4 votes par procuration, 0 voix contre décide de prononcer la cession de cet ensemble immobilier et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette transaction

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC DU SUD GIRONDE

Le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire lors de sa réunion du 25 septembre 2017 a approuvé la modification des statuts de la CdC du Sud Gironde.

Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la modification des statuts concernant les points ci-après :

Article 1 : l'actualisation des communes membres

Article 2 :

Compétences obligatoires

1. Modification de la rédaction de la compétence Aménagement de l'espace

En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. »

2. Ajout de la nouvelle compétence obligatoire « GEMAPI » :

« Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement :

- aménagement des bassins hydrographiques
- entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau
- défense contre les inondations
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines »

3. Modification de la rédaction de la compétence Gens du voyage
« Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage. »

Compétences optionnelles

1. Modification de la rédaction de la compétence Politique du logement

« Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées »

2. Pour être considérée comme compétence optionnelle, la compétence Assainissement doit porter à la fois sur l'assainissement collectif et non collectif à compter du 1er janvier 2018.

La compétence de la CdC du Sud Gironde étant limitée à l'assainissement non collectif, il convient de la déplacer parmi les compétences supplémentaires (cf ci-après).

Compétences supplémentaires

1. Reprise de la compétence Assainissement non collectif en compétence supplémentaire avec précisions nécessaires vu le marché relatif à l'entretien des fosses septiques passé par la CdC à savoir :

« Assainissement non collectif : missions de contrôle et d'entretien des installations d'assainissement non-collectif »

2. Proposition d'ajout de la compétence « animation de la politique locale de santé » vu les enjeux identifiés sur la thématique de la santé sur le territoire.

Cette compétence permettra en particulier à la CdC d'engager un Contrat local de santé en partenariat avec l'ARS et les CdC voisines, si la réflexion engagée montre l'opportunité d'engager une telle contractualisation.

3. Vu les compétences des syndicats dont la CdC est membre pour la gestion des cours d'eau, il convient de compléter la compétence obligatoire GEMAPI par les compétences facultatives suivantes qui figurent à l'article L211-7 du code de l'environnement :

« exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants » en limitant cette compétence au Carpe (retenues d'eau sur le cours d'eau du Carpe entre St Loubert et St Pardon de Conques aménagées par le syndicat du Pays de Langon auquel s'est substitué à sa création la CdC du Pays de Langon)

« animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique »

Cette compétence est requise pour tous les syndicats qui assurent

l'animation de dispositifs Natura 2000 et ceux qui ont/envisagent le statut d'EPAGE (cas du syndicat du Ciron en particulier).

4. Proposition d'ajout d'une compétence « Mobilité:Aménagements concourant au développement de l'intermodalité »

La participation financière de la CdC à l'aménagement du parking de la gare de Langon dont le principe a été acté par délibération en avril 2017 s'inscrirait dans le cadre de cette compétence.

5. Prise en considération de la création de la commune de Castets-et-Castillon :

« Aménagement hors voirie de la vélo-route reliant Langon à Castets-en-Dorthe Castets-et-Castillon. »

Unanimité du Conseil municipal

CNP ASSURANCES 2018

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à C.N.P.Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion.

Unanimité du Conseil municipal

CONVENTION DE REVERSEMENT À LA CDC DU RÉOLAIS CONCERNANT LE TROP PERÇU CAF PAR LA CDC DES COTEAUX MACARIENS

Le Maire informe le Conseil municipal que la CdC du Réolais en Sud Gironde a reçu les conclusions du rapport de contrôle définitif de la CAF portant sur l'année de fonctionnement 2016 du Multi Accueil de Saint Pierre d'Aurillac. Ce rapport de contrôle fait apparaître un trop perçu de prestation de Service Unique de 10 100,99 €. En juin, la CAF a informé la commune de Saint Macaire liquidateur de la CdC des coteaux macariens qu'elle retenait 7 042,02 € au titre de l'indu sur dossiers. La commune de Saint Macaire doit donc reverser le solde soit 3 058,97 € à la CdC du réolais.

Une convention annexée à la présente délibération définit les modalités de reversement à la Cdc du Réolais de ce trop perçu CAF par la Cdc des Coteaux Macariens au titre de la PSU 2016 du multi accueil de Saint Pierre d'Aurillac.

Unanimité du Conseil municipal

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - CONDITIONS D'AMORTISSEMENT DE CES SUBVENTIONS

Le Maire informe le Conseil municipal que le fond de concours versé à la Communauté de Communes des Coteaux Macariens pour la transformation de la Z.P.P.A.U.P. de Saint-Macaire en A.V.A.P. doit être amorti sur une durée maximale de 5 ans. En effet, depuis 2006, la réforme de la comptabilité M14 a modifié les modalités de constatations de ces subventions. Les subventions d'équipement versées ont été qualifiées « d'immobilisations incorporelles » permettant leur imputation directe en section d'investissement au sein d'un compte spécifique (compte 204) et leur amortissement (compte 2804).

Unanimité du Conseil municipal

EMPRUNT

Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de travaux d'investissement, un emprunt d'un montant de 200 000 € est envisagé. Il propose de valider l'offre de la Banque postale, la plus intéressante : taux fixe de 0.87%, prime d'engagement de 0.1%, durée 10 ans.

Unanimité du Conseil municipal

OPÉRATION COCON 33 - ISOLATION DES COMBLES PERDUS APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EDF APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Maire informe le Conseil municipal de l'intérêt de souscrire à ce dispositif :

Considérant que l'opération Cocon 33 a pour objectif d'isoler massivement les combles perdus, des bâtiments publics des collectivités girondines et permettra :

- > De contribuer à réduire les charges énergétiques qui pèsent sur les budgets des collectivités et d'améliorer l'état du patrimoine public,
- > D'activer une dynamique locale pour mobiliser les collectivités et les acteurs du territoire Girondin autour des enjeux de la transition énergétique, en termes d'économies d'énergies et de réduction des gaz à effet de serre
- > D'obtenir le soutien financier d'un fournisseur d'énergie pour faciliter la réalisation des travaux via le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie

Considérant que la société EDF, demandeur de certificats d'économies d'énergie (CEE), a eu un rôle actif et incitatif, matérialisé par une contribution décrite dans le projet de convention figurant en annexe 3, dans la décision d'entreprendre les travaux d'isolation des combles perdus sur la liste de bâtiments constituant l'annexe 1 de la présente délibération,

Considérant que la commune renforce son engagement dans la lutte contre le changement climatique à travers cette démarche exemplaire de maîtrise de la demande en énergie et de réduction des émissions de gaz et effets de serre de ses bâtiments publics,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, valant contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, ci-joint en annexe 02, pour la réalisation des travaux d'isolation de combles perdus, et au sein duquel le Département de la Gironde exercera le rôle de coordonnateur au sens de l'article 28-II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et le rôle de mandataire au sens de l'article 3 de loi MOP

2°) d'approuver notre adhésion audit groupement pour l'ensemble des bâtiments identifiés à l'annexe 01 et assortis pour chacun d'une estimation des prestations à mettre en œuvre, qui est considéré comme le programme de travaux à réaliser dans le cadre du groupement de commande

3°) de nous engager, lorsque des travaux préalables, dits connexes de remise en état des combles, clos ou couvert, sont identifiés sur l'estimation des prestations à mettre en œuvre, à ce que l'ensemble de ces travaux soient réalisés par la collectivité avant le lancement des travaux objets du groupement,

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

4°) de prévoir toutes les inscriptions nécessaires à notre budget afin d'honorer les engagements résultant de la présente délibération, en remboursement des sommes avancées par le Département mandataire, conformément à l'article 6.2. de l'acte constitutif du groupement de commande et au regard du programme de travaux défini en annexe 1 de la présente délibération,

5 °) d'approuver le projet de convention de partenariat avec la société EDF, tel que figurant en annexe 03, pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie qui seront générés par les travaux d'isolation des combles perdus,

6 °) d'attester que lesdits travaux ne feront l'objet d'aucune valorisation en propre ou par l'intermédiaire d'un autre tiers demandeur que la société EDF et qu'à ce titre, l'ensemble des documents permettant de valoriser ces opérations au titre du dispositif des CEE ne seront pas utilisés pour une valorisation en propre ou par l'intermédiaire d'un partenaire autre que EDF,

7°) de donner mandat au Département de la Gironde, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, pour représenter la commune à la convention de partenariat conclue avec la société EDF et signer, en notre nom tous les documents relatifs à cette opération,

Le présent mandat autorise également le Département de la Gironde, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, à encaisser au nom de la commune la contribution versée par EDF, pour la valorisation des CEE,

8°) d'approuver l'incitation financière du projet de convention avec le Partenaire obligé EDF, par MWh cumac sur la moyenne, avec une valeur fixée à 3,25 € HT

9°) d'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Annexe 01	Liste des bâtiments inscrits au groupement de commande Cette annexe assortie de toutes les prestations à mettre en œuvre constitue également l'annexe 01 à l'acte constitutif du groupement de commandes.
Annexe 02	Acte constitutif du groupement de commandes, valant contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage
Annexe 03	Projet de convention de partenariat avec la société EDF

CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE ACQUISE AU BÉNÉFICE DU DÉPARTEMENT POUR LA RÉALISATION DE L'ÉQUIPEMENT VOIE VERTE

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une parcelle a été omise lors des acquisitions par la CdC des Coteaux Macariens concernant le projet de réalisation d'une voie verte entre Caudrot et Saint-Macaire, en partenariat avec le Département. Il s'agit de la parcelle B 883 d'une superficie de 42 m².

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 21 décembre 2010 portant mise à jour du Schéma directeur des itinéraires

cyclables départementaux avec notamment l'intégration de la liaison voie verte Canal de Garonne-St Macaire-Langon-Roailan et précisant qu'il revient aux territoires d'apporter gracieusement les terrains nécessaires à sa réalisation,

Il est proposé au Conseil municipal :

- > De céder à l'euro symbolique au profit du Département la parcelle B 883 d'une superficie de 42m²
- > D'autoriser le Maire à signer l'acte administratif de vente au nom de la Commune de Saint-Macaire.

Unanimité du Conseil municipal

DECISIONS DIVERSES

Carrefour de l'Abricotier : Aménagement paysager

Alain Falissard informe le Conseil municipal que le carrefour de l'Abricotier étant terminé, la commune doit procéder à l'aménagement des espaces verts de ce carrefour. Pour cet aménagement une participation financière du Département d'un montant de 1 500 € a été obtenue. Lors de la préparation budgétaire, une enveloppe provisoire d'un montant de 5 000 € avait été inscrite. Après étude plus approfondie, en tenant compte notamment de la végétalisation du mur anti déversement, l'aménagement de ces espaces verts avec plantation d'arbres, arbustes, autres plantes et engazonnement, est estimée à 12 000€ TTC.

Unanimité du Conseil municipal

Réseau d'assainissement EU et EP au prieuré

Alain Falissard informe le Conseil municipal que des travaux complémentaires seront à réaliser au Prieuré suite à la modification du réseau d'assainissement EU et EP. Il présente au Conseil municipal un devis des compagnons de Saint Jacques correspondant à la mise en œuvre d'un appareillage de moellons et pierres plates destiné à dissimuler les tuyaux EU et EP encastrés dans l'épaisseur du rempart, ainsi que dans le rocher en contre-bas. Le montant de ces travaux complémentaires de dissimulation s'élève à 3 746,75€ HT.

Unanimité du Conseil municipal

Grange sur Piles

Alain Falissard informe le Conseil municipal que les travaux de charpente concernant la reconstruction de la grange sur piles Chemin du Port, sont en cours de réalisation par des stagiaires de la Fédération compagnonnique d'Agen. Une visite à lieu tous les quinze jours environ pour suivre l'avancement des travaux.

Dans le cadre de ce partenariat, il présente au Conseil municipal une convention chantier école qui encadre l'exécution de cet ensemble de travaux. Cette convention prévoit de demander à la commune une participation financière d'un montant de 1500 € au profit de la société des compagnons charpentiers afin de développer la promotion sociale et participer à l'achat d'une mortaiseuse. Cette convention précise que la commune de Saint Macaire prendra également en charge :

- > Les matériaux nécessaires à la bonne exécution de l'ouvrage et les mettra à la disposition de la F.C.M.B.

- > L'ensemble des frais de transport et de levage de la charpente taillée dans les ateliers de l'entreprise Conord sise à Pardaillan 47120 Duras
- > Les frais de déplacements des itinérants et de repas pour le levage

Alain Falissard présente par ailleurs au Conseil municipal une exquise de la grange sur piles. Sur le projet, une rehausse des têtes de piles devra être réalisée pour obtenir une surface horizontale de pose des poteaux soutenant la grange. Pour la réalisation de ces rehausses en béton, l'entreprise Cofex nous a fait parvenir une proposition d'intervention d'un montant de 4 940,00€ HT. En ce qui concerne la réalisation du solivage supportant le futur plancher de la grange, l'entreprise Conord nous a fait parvenir une proposition de fourniture et de mise en œuvre des bois nécessaires d'un montant de 2 514,30€ HT.

Sur proposition du Maire, unanimité du Conseil municipal pour valider les différentes propositions énoncées.

Admission en non-valeurs concernant le 2^{ème} semestre 2017

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier du 10 octobre 2017 concernant un état d'admissions en non-valeur pour un montant de 5 717,68€uros.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par 15 voix pour y compris les 4 votes par procuration et 0 voix contre

- > **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant à des impayés sur le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et les ordures ménagères :

Exercice 2012 - pour un montant de	518,51€
Exercice 2013 - pour un montant de	696,34€
Exercice 2014 - pour un montant de	1 585,37€
Exercice 2015 - pour un montant de	1 276,63€
Exercice 2016 - pour un montant de	1 639,89€
Exercice 2017 - pour un montant de	0,94€

- > **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 5 717,68 €.
- > **DIT** que les crédits seront inscrits au compte 6541 du budget de la commune.

Effacement de dettes

Le Tribunal d'Instance de Bordeaux, après avis de la Commission de surendettement, a décidé l'effacement des sommes exigibles au jour du jugement de débiteurs de la commune de Saint Macaire, soit :
Le 15 Mars 2017 : 480,96 €, le 16 Mai 2017 : 290,75 €, le 6 Juin 2017 : 557,83 €, le 9 Octobre 2017 : 760,68 €

Suite à ces jugements, le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par le comptable public de Langon/Saint-Macaire afin d'annuler pour le compte de la commune de Saint Macaire, les sommes ci-dessus.

Unanimité du Conseil municipal

Exonération taxe sur les spectacles

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'exonérer de la taxe sur les spectacles la manifestation organisée par l'association le Moto Start Club Macarien pour l'année 2018.

Budget communal : Décision Modificative n° 4

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section de fonctionnement et d'investissement suite aux différentes dépenses votées lors du Conseil municipal.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents dont les 4 voix par procurations

- > **APPROUVE** comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles de la section de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes. La décision modificative n°4 du budget de la commune 2017 est arrêtée comme suit :

Dépenses de fonctionnement

6541 - admission en non-valeur	+ 8 487,61 €
6542 - effacement de dettes	+ 3 207,77 €
658 - reversement trop perçu CAF à la CdC du réolais	+ 3 058,97 €
658 - aide financière pour la société des compagnons charpentiers	+ 1 500,00 €
6811 - amortissement subvention (fond de concours)	+ 2 193,20 €
022 - dépenses imprévues	- 18 447,55 €

Dépenses d'investissement

2183 op. 250 - acquisition ordinateur école primaire...	+ 652,80 €
2182 op 250 - réparation du tracteur	+ 3 406,22 €
2183 op 250 - acquisition vidéo projecteur	+ 566,40 €
2188 op 250 - acquisition illuminations de Noël	+ 951,64 €
21533 op 164 - dissimulation du réseau orange (2 ^{ème} tranche Cours de la République)	+ 72 500,00 €
21318 op 220 - grange sur pilotis	+ 6 017,16 €
21312 op 220 - réparation chaudière école maternelle	+ 1 946,49 €
2151 op 165 - Raquette Impasse du Moulin	+ 1 170,00 €
2135 op 220 - changement chaudière logement (Rue Thiers)	+ 2 280,00 €
21318 op 225 - Prieuré Txv complémentaires EU EP	+ 4 496,10 €
21318 op 220 - Grange sur pilles (txv COFEX)	+ 5 928,00 €
2128 op 231 - Confortement des carrières souterraines	+ 19 626,77 €
1312 - annulation imputation subvention Conseil Régional	+ 19 875,00 €
2121 op 168 - aménagement paysager	+ 7 000,00 €
(carrefour de l'abricotier)	
165 - remboursement caution loyer SOGNON	+ 365,90 €

Recettes d'investissement

1323 - subvention du département txv église restauration couverture travées 2 ,3 et 4	+ 26 422,00 €
1323 - subvention du département txv église restauration façade Ouest et de la 1 ^{ère} travée	+ 12 796,00 €

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

1321 - subvention de la DRAC (inscrite 2 fois) Couverture du Prieuré	- 8 550,36 €
1341 - DETR étude de faisabilité d'une piste d'athlétisme (CdC de Coteaux Macariens)	+ 2 612,40 €
28041513 - amortissement subvention	+ 2 193,20 €
(fond de concours)	
1322 - ré imputation subvention Conseil Régional .	+ 19 875,00 €
2031 op 231 - intégration frais d'étude aux travaux de confortement des carrières souterraines	+ 10 560,00 €
1341 - emprunt	+ 80 874,24 €

INFORMATIONS DIVERSES

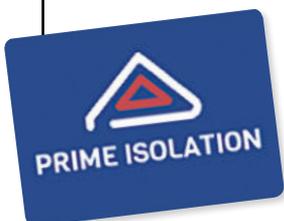
Le Maire informe le Conseil municipal que la CDC envisage de lancer une étude préalable à la fusion des syndicats eaux et assainissement œuvrant sur son territoire, voire au-delà pour certains. Il est prévu que cette compétence devienne communautaire à compter de 2020.

Daniel Boulineau informe qu'une réflexion est en cours pour mettre en place le dispositif « des voisins vigilants » en partenariat avec la gendarmerie.

QUESTIONS DIVERSES

Sylvana Lampre se demande pourquoi le rondpoint du Viaduc ne bénéficie d'aucun éclairage. Alain Falissard explique que si la route est départementale, l'éclairage est à la charge de la commune. Aucune subvention n'existe pour ce type de travaux, ils seraient par ailleurs coûteux à cet endroit en raison de l'absence de réseau à proximité. Il précise qu'aucune étude ne démontre que de telles installations améliorent la sécurité routière.

Delphine Tach rapporte la demande d'un riverain de procéder à l'élagage de platanes le long de la route de l'Ancien pont.



Comprendre la Prime Isolation

Qu'est-ce que la Prime Isolation ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

POURQUOI ISOLER SES COMBLES ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.

Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions :

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants :

Nombre de personnes composant le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241 €	5 860€

la prime isolation: cumulable avec d'autres subventions

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le coup de pouce économies d'énergie, la prime isolation ou encore le CITE. De même l'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap.

Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée.